

Les couteux audits de M. HIRSCH !

Qui a dit un jour : « J'ai mis fin (...) en novembre 2013 à tous les contrats avec les consultants » et « ce que j'ai lu dans le rapport est aux antipodes de la stratégie que nous menons à l'AP-HP depuis deux ans ».

Vous donnez votre langue au chat ? Hé bien, il s'agit de **Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP**. Mais au fait de quoi pouvait-il bien parler ?

D'un rapport de la Chambre régional des comptes d'Ile de France, rendu public en octobre 2016.

Il était alors question **des méthodes de gestion de Mireille FAUGERE**, directrice générale de l'époque **pour ses recours aux coûteux coachings ou aux audits, quitte à contourner les services fournis par des institutions de l'Etat beaucoup moins chères**.

Au total 3,7 millions d'euros auraient été dépensés pour le financement de consultants extérieurs et autres coachings.

Malheureusement, **il semblerait que ce type de pratiques n'appartiendrait pas au passé**.

Une administration exsangue a-t-elle les moyens de dépenser les deniers publics pour faire des expertises externes **qu'elle est en mesure de réaliser en interne ?**

La somme de 1,2 millions d'euros représente 153 années de prise en charge de cancer du sein et 516 accouchements à l'AP-HP ;

1,2 millions d'euros auraient été servi en 2016 à financer les missions de différents groupes de conseil, tels Capgemini, Ylios, Adopale, Topech ou GL Healthcare. Excusé du peu ! Qu'ont-ils donc accomplis ?

Une mission sur la chirurgie ambulatoire pour un total de 202.080 euros. Elle visait quatre hôpitaux dont Cochin et Lariboisière.

Une autre, intitulé « optimisation des blocs opératoire a coûté 207.900 euros pour cinq établissements (Mondor, Louis Mourier, Saint Antoine, Cochin et Lariboisière).

« La réduction du temps d'accès aux consultations » pour la modique somme de 190.704 euros.

L'audit concernait les hôpitaux d'Avicenne, La Pitié, Lariboisière et Robert Debré.

Ainsi, comme son prédécesseur, **M. HIRSCH a préféré employer les services de sociétés privées plutôt que de s'en remettre aux instances internes de l'institution dont la réalisation de telles enquêtes est pourtant la mission**.

Mais n'était-ce pas le même M. HIRSCH qui déclarait : « *qu'il n'était pas possible de dépenser ainsi l'argent du contribuable* ».

Paradoxalement, c'est l'AP-HP qui, dans le même temps, reprochait aux membres du CHSCT central et des CHSCT locaux, d'avoir recours à des cabinets d'expertise en cas de projets importants ou de risques graves pour des personnels.

« Les expertises coûtent trop chers à l'AP-HP ».

On croit rêver !

Avril 2017